

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 65 (1968)
Heft: 9

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

AVIS, CANTON DE VAUD

Communes mises sous séquestre

Sont mises sous séquestre, pour loque américaine, les communes suivantes : Ormont-Dessous (hameau du Sépey), Epesses, Vulliens, Bursins, Les Clées.

Levée de séquestre

Le séquestre est levé dans les communes suivantes : Lutry (hameau de la Saujallaz), Prilly, Etoy, Le Mont-sur-Lausanne.

G. Golay, inspecteur cantonal des ruchers.

L'ÉCOULEMENT DE NOTRE RÉCOLTE

La générosité de la nature qui s'est manifestée au cours de la saison apicole qui, déjà hélas touche à sa fin, pose à bon nombre d'apiculteurs un problème : L'écoulement de la récolte.

Indépendamment des résultats des pesées publiés mois après mois dans notre journal, les échos parvenus d'un peu partout donnent confirmation d'une abondance bien réelle. Sans doute, toutes les régions du pays n'ont pas été bénéficiaires de la manne au même titre, mais partout il y a eu de la récolte et le marché suisse est bien pourvu. Le fait naturel qui se produit chaque fois que l'offre d'une marchandise, d'une denrée est supérieure à la demande, atteint actuellement notre miel, et c'est ainsi que chaque année de bonne récolte la vieille histoire se répète. L'acheteur connaît la situation, attend et compte sur une baisse. Il attend l'apiculteur impatient qui viendra lui offrir sa récolte ou une partie de cette dernière, en cherchant à l'obtenir à bas prix.

Loin de nous l'idée de critiquer ceux qui cherchent leur avantage. Dans la vie, il faut loyalement reconnaître que, suivant la situation d'acheteur ou de vendeur, l'intérêt personnel est prédominant. S'il existe donc toujours bien une barrière entre le producteur et l'acquéreur, l'entente doit malgré tout intervenir.

Le numéro de juin de notre journal a donné connaissance des prix fixés par la Société romande d'apiculture, **prix qui sont à considérer comme des minima**. Certaines fédérations ont en outre précisé par circulaire à leurs membres, les prix jugés raisonnables à exiger de la clientèle dans la contrée, prix supérieurs aux prix minima fixés par la Société romande. Comme on le voit, l'apicul-

teur a donc une base sur laquelle il peut compter pour écouler sa récolte à des prix normaux.

En plus de cela, il a en main un atout de valeur, celui de posséder une denrée pouvant se conserver. Il n'y a donc rien à craindre si l'écoulement de la récolte se fait au ralenti car, pour la grande majorité des apiculteurs, la réalisation du produit du rucher ne revêt pas un caractère d'urgence. La vraie richesse n'est-elle pas aussi un peu dans le tableau magnifique formé par d'imposantes piles de bocaux ou de boîtes, bien étiquetés, bien propres, messagers porteurs de santé, de bonheur, de joie dans de nombreux foyers. A retardement peut-être, mais ils l'apporteront tout de même, et c'est bien cela l'essentiel.

Il est bien un peu de règle que les hausses ne se remplissent pas chaque année et que de façon générale, à une année faste, succède une année pauvre ou médiocre. En conséquence, un stockage à domicile freine l'encombrement du marché en permettant à l'apiculteur de donner chaque année satisfaction à la demande de sa clientèle.

D'autre part, la Centrale romande des miels, dont la gérance se trouve à Gland donne tous les renseignements utiles aux apiculteurs qui pourraient avoir recours à ses services. C'est aussi un moyen d'écouler la récolte du miel contrôlé sans encombrer le marché. De modernes installations permettent de tenir à disposition de la clientèle un miel contrôlé, impeccable et proprement logé.

Si à l'action de propagande entreprise par les organisations apicoles nous ajoutons encore la propagande individuelle de tous ceux qui ont de la marchandise à disposition, cette dernière s'écoulera dans des conditions normales, indépendamment de l'afflux très important du miel étranger.

Le travail de l'abeille et celui de l'apiculteur qui, cette année tout spécialement a été intensif et rendu pénible par les difficultés rencontrées lors de l'extraction d'un certain miellat, ne doivent, sous aucun motif, être dépréciés. Il importe donc que chacun observe les directives des organisations apicoles afin de conserver à notre miel suisse, la valeur que lui confère sa qualité.

Malgré la mévente momentanée, malgré l'usage de « la massette et du burin » préconisé par un grand farceur vaudois pour l'extraction de son miel, nous garderons tous le sourire de ceux qui ont bénéficié d'une belle récolte. Si une partie de cette dernière est immobilisée dans les cellules, la réalisation de sa valeur n'est que différée. D'une façon ou d'une autre, cette manne très abondante du puceron farineux (*Lachniella costata*) garde sa valeur pour l'abeille et pour son maître et seigneur.

G. Matthey.

Maladies des abeilles en juillet 1968

Loque américaine

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>cas</i>	<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>cas</i>
<i>Argovie</i>			<i>Fribourg</i>		
Aarau	Aarau	2	Lac	Corsier-sur-Morat	1
	Obererlinsbach	1	Gruyère	Echarlens	1
Lenzbourg	Niederlenz	1	Veveyse	Châtel-St-Denis	1
<i>Berne</i>			<i>Valais</i>		
Aarberg	Kappelen b/Aarberg	1	Sion	Turin/Salins	1
Berthoud	Rotenbaum, com. Heimiswil	1			
Niedersimmental	Schwenden i. D.	1	<i>Tessin</i>		
Thoune	Steffisburg-Station	1	Leventina	Ambri	1
Delémont	Löwenburg, com. Ederswiler	1	Locarno	Loco	3
				Russo	1

Loque européenne

<i>Argovie</i>			<i>Grisons</i>		
Zurzach	Klingnau	1	Albula	Savognin	1
	Tegerfelden	1	Heinzenberg	Trans	1
			Vorderrhein	Compadials	1
<i>Berne</i>				Curaglia	1
Berthoud	Berthoud	1		Rueras	1
Schwarzenbourg	Albligen	1		Segnes	1
				Trun	1
<i>Fribourg</i>			<i>Vaud</i>		
Singine	Schmitten	1	Aigle	Les Diablerets	1
				Le Sépey	1

Section apicole du Liebefeld.

PROCÈS-VERBAL DE LA 92^e ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA S.A.R. TENUE A LAUSANNE LE SAMEDI 16 MARS 1968 A LA SALLE DES 22 CANTONS, BUFFET C.F.F.

(Suite et fin.)

10. Propositions individuelles et divers

M. Baillod : Les miels étrangers devraient être contrôlés à la frontière. De plus, il s'étonne de nombreux retards dans la réception du journal.

Réponse de M. Bovey : Le miel étranger fait apprécier notre bon miel.

M. G. Matthey au sujet du journal : La poste est souvent en défaut ; pour assurer la parution au début du mois, il faut que tous les textes lui soient remis au 15 du mois précédent au plus tard ; cette proposition est admise sans opposition.

M. Macherel souligne que plusieurs membres ne reçoivent pas le journal. Cette observation est retenue par le comité.

M. Barbier : La nouvelle loi sur les épizooties ne reconnaît que les deux loques et l'acariose ; une intervention serait opportune pour faire admettre également le noséma. Réponse : Ce point sera discuté à la Fédération suisse.

M. Schneider : Le noséma peut provenir de soins défectueux ou de la négligence. Le « Fumidil B » n'offre pas toute garantie dans le traitement ; le mal est général dans de vastes régions. Pour ce qui concerne l'acariose, on enregistre une recrudescence de la maladie et pour cette année 60 cas sont déjà annoncés ; il y a donc lieu de veiller au printemps et de faire procéder à l'analyse des colonies mortes au printemps. M. le président remercie M. Schneider et signale que M. Rousseau a relevé que les septicémies se déclarent facilement dans les colonies nosémateuses.

M. Barbier : On déplace des colonies ayant obtenu un certificat de santé pour les maladies reconnues uniquement, ce qui comporte un danger. On devrait obtenir du Liebefeld la possibilité de procéder à des analyses chaque fois que cela s'avère nécessaire.

M. le président répond : C'est la direction du Liebefeld qui a fixé la date limite du 15 mai ; ce point sera traité sur le plan suisse.

L'assemblée décide de demander au Liebefeld de revenir sur cette décision.

M. Gobbo : Le Liebefeld devrait accepter au moins le contrôle pour les éleveurs.

M. Macherel remercie M. Bassin pour ses « Conseils aux débutants », mais il y aurait lieu de penser aussi à la Bürki.

M. Pasquier adresse des remerciements à M. Bassin pour ses excellents « Conseils aux débutants ».

M. Félix relève que le Liebefeld est aussi absorbé par des recherches.

Dans les vœux des sections, M. le président constate que la plupart des points ont déjà été traités.

Genève demande d'intervenir par la presse en vue de limiter les dégâts causés par les traitements antiparasitaires. L'Ajoie signale que 15 colonies ont été détruites en 2 heures par ces traitements. Réponse : Il faut que les arboriculteurs soient mieux renseignés, toutefois, il y a lieu de ne pas alarmer le consommateur.

Concernant les achats de sucre, M. Matthey annonce que la FVAV s'intéresserait à la vente, pour autant qu'on puisse grouper un tonnage valable.

M. Bovey annonce l'organisation d'un voyage en Tchécoslovaquie pour le prix de 950 francs au départ de Genève, au 24 juillet.

Constatant que personne ne demande encore la parole, M. Bovey, président, remercie ses collaborateurs du comité et tous les délégués pour la part active qu'ils ont prise à cette fructueuse assemblée ; il formule les vœux les meilleurs pour le plein succès de la saison apicole et déclare la séance close à 16 h. 30.

Le secrétaire :

G. Chassot

Le président :

R. Bovey

AVANT LE 49^e COMPTOIR SUISSE

Une interview de M. Eric Giorgis, administrateur-délégué

Du 7 au 22 septembre 1968, le 49^e Comptoir suisse ouvrira ses portes. M. Eric Giorgis, administrateur-délégué, vient de nous brosser un aperçu saisissant de cette prochaine manifestation. La Foire de Lausanne de 1968 offrira diverses caractéristiques d'un intérêt capital : 5000 mètres carrés de surfaces complémentaires, un nombre record d'exposants, deux hôtes d'honneur étrangers — les Pays-Bas et la Roumanie —, un hôte officiel — le canton de Thurgovie —, une exposition de la formation professionnelle.

Le vaste ensemble de Beaulieu, nous précisa M. Eric Giorgis, inaugurera de nouvelles constructions, prévues en deux étapes et sur trois niveaux, dans la grande halle centrale. Ces créations assurent près de 5000 mètres carrés supplémentaires, tous occupés. C'est dire que les exposants atteindront, cette année, un effectif record. Le gros-œuvre étant terminé, les ensembles nouveaux se présenteront à l'état brut. Dès la fermeture, en automne, la deuxième étape comportera l'aménagement intérieur : une grande salle de 1000 places, trois salles de congrès moyens, 40 bureaux.

Dispositions fonctionnelles

L'augmentation des surfaces, poursuit M. Giorgis, imposera certains regroupements d'exposants, dans les halles sud pour les arts ménagers, dans les halles nord, où la section des machines agricoles connaîtra une ampleur encore plus accusée, avec une participation accrue de la Suisse alémanique. La halle centrale, transformée, recevra, au rez-de-chaussée, l'industrie et tout ce qui touche au secteur de la construction, à l'étage du grill-room, l'industrie ménagère et l'exposition de la « Formation professionnelle », à l'étage du cinéma, les arts et métiers, l'ancienne galerie de dégustation, la rotonde des confiseurs.

Les grandes nouveautés de 1968

Deux hôtes d'honneur, les Pays-Bas et la Roumanie, offriront le reflet de leur économie, sous l'angle industriel, commercial, culturel, folklorique et touristique. Des groupes de danseurs et chanteurs, des fanfares de grande qualité, agrémenteront ces participations, dont les présentations remarquables sont l'œuvre des architectes et des décorateurs de ces pays. La journée officielle des **Pays-Bas** sera célébrée le **lundi 9 septembre**, celle de la **Roumanie**, le **vendredi 13 septembre**.

Autre nouveauté, poursuit M. Giorgis, la Thurgovie, hôte officiel. Pour la première fois, un canton alémanique s'exprimera au

Comptoir suisse. Il se présentera sous trois formes : une exposition thématique, industrielle, commerciale, artisanale, au Foyer du Théâtre de Beaulieu, et artistique, au 1^{er} étage, c'est-à-dire au second Foyer du Théâtre. La **journée officielle thurgovienne** est fixée au **samedi 21 septembre**. Elle comportera la participation de délégations, groupes représentatifs et fanfares. En ville, ce seront des vitrines thurgoviennes spéciales, une exposition artistique dans un musée, etc. Cette participation est assurée par l'Etat de Thurgovie ; le comité d'organisation, présidé par le conseiller d'Etat von Ballmoos, est composé des délégués des associations économiques et commerciales de ce canton.

La relève dans les métiers

L'exposition de la formation professionnelle, ouverte sous les auspices de la Chambre vaudoise des métiers, présentera dans la nouvelle grande salle du congrès, un spectacle « son et lumière », consacré aux métiers du bâtiment, des arts graphiques, de l'hôtellerie et de la restauration. Organisée par « les jeunes pour les jeunes », elle renforcera l'action entreprise en faveur de la relève dans les professions. Le spectacle illustrera les aspects de ces métiers. Des apprentis seront présents, ils expliqueront aux visiteurs les attraits de leur travail. Initiative primordiale pour la jeunesse, aussi bien que pour les parents. Le Salon des ensembliers, devenu traditionnel, a choisi pour thème cette année « Le hall d'entrée ». En bref, le 49^e Comptoir suisse s'annonce brillant : il est assuré d'un nombre record d'exposants, il souhaite obtenir un nombre record de visiteurs, conclut M. Eric Giorgis.

SP.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR SEPTEMBRE 1968

Le temps maussade dont nous sommes gratifiés depuis une quinzaine semble avoir, (à moins d'un changement radical peu probable), mis un point final à la récolte. Ce serait en un sens une bonne chose, évitant un affaiblissement trop prononcé de nos colonies.

Mis à part les ennuis et le travail supplémentaire causés par la cristallisation, 1968 pourra être classée parmi les années favorables. D'une façon générale, l'apiculteur a été largement payé de ses peines. La vente s'effectue normalement, aux prix fixés par la Romande. De ce côté-là tout va bien.

Reste cette question des rayons encombrés. Nous espérons que la